

Règlement du jeu concours Facebook

Gagnez des entrées pour L'Hiver aux Merveilles au Château de Maintenon

Article 1 – Organisateur

Le présent jeu concours est organisé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir, situé à 1 Place Châtelet CS 70403 28028 CHARTRES CEDEX.

Article 2 – Durée du concours

Le concours est ouvert du vendredi 13 décembre 2024 au jeudi 19 décembre 2024, à 11h59. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 après-midi.

Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel de l'organisateur et de leur famille proche.

Pour participer au concours, les participants doivent :

1. Aimer la publication du jeu concours
2. Commenter sous le post du concours en écrivant le nom de votre conte préféré !

Article 4 – Dotation

Cinq (5) gagnants seront tirés au sort et chacun recevra un « pack famille » composé de deux (2) entrées adulte et deux (2) entrées enfants pour visiter le Château.

Les entrées sont valables pour toute la durée de l'Hiver aux Merveilles (jusqu'au 5 janvier 2025)

Article 5 – Sélection des gagnants

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant respecté toutes les conditions de participation. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 après-midi.

Les résultats seront annoncés via un post sur la page Facebook du Conseil départemental d'Eure-et-Loir et les gagnants seront contactés par message privé.

Article 6 – Remise des prix

Les gagnants devront répondre au message privé envoyé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir dans un délai de 48h, sous peine de perdre leur prix.

Les entrées seront à venir retirer sur place à l'adresse suivante : 1 Place Châtelet CS 70403 28028 CHARTRES CEDEX.

Article 7 – Responsabilité

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dysfonctionnement technique (problèmes d'accès à Internet, erreurs de transmission, etc.) rendant impossible la participation au concours ou la remise des prix.

En cas de force majeure ou d'événements indépendants de la volonté de l'organisateur, celui-ci se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de prolonger le concours sans préavis.

Article 8 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont uniquement destinées à l'organisateur pour les besoins de la gestion du concours. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux

données personnelles les concernant. Pour exercer ces droits, ils doivent adresser une demande à l'adresse suivante : communication@eurelien.fr.

Article 9 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Toute participation contraire au règlement pourra entraîner l'annulation de la participation.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement du concours à tout moment, sans préavis.

Article 10 – Loi applicable et juridiction compétente

Le présent règlement est soumis à la législation française. En cas de litige, les tribunaux compétents seront ceux du lieu du siège social de l'organisateur.